Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 17 janvier 2025

LA SAVONNERIE DU CAP D'AGDE

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 01 novembre 2026
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 17 janvier 2025 sous réserves d'incidents

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature privée en date du 15 janvier 2025, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : **Société par actions simplifiée**
DENOMINATION : **LA SAVONNERIE DU CAP D'AGDE**
CAPITAL : 1.000 euros
SIEGE : 35 Allée Barbaroux, Zac du Plan, 84320 ENTRAIGUES SUR LA SORGUE
OBJET : Négoce, achat, vente en ambulant et sédentaire, en gros et au détail, de savons, produits cosmétiques et de parfumerie ainsi que de tous produits dérivés. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe .
DUREE : 99 années
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé a le droit de participer aux

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 17 janvier 2025

décisions collectives dès lors que ses titres de capital sont inscrits en compte en son nom.
Le droit de vote attaché aux titres de capital est proportionnel à la quotité du capital qu'ils représentent et chaque titre de capital donne droit à une voix.
AGREMENT : Les cessions ou transmissions d'actions de l'associé unique s'effectuent librement. En cas de pluralité d'associés, toute transmission à un tiers non associé, sous quelque forme que ce soit, de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital, est soumise à agrément préalable de la société donné par décision collective extraordinaire des associés.
PRESIDENT : Monsieur Areski HADDADI, demeurant 17 rue Paul Verlaine 84130 LE PONTET
IMMATRICULATION : au RCS d'AVIGNON.
Pour avis

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !